Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 49 (1958)

Heft: 12

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fortsetzung von Seite 538

Der Twistor, ein neues Element für digitale Speicherwerke (Fortsetzung)

richtung axial. Wird nun auf den Draht eine Torsionsspannung von einer gewissen Grösse ausgeübt, so entsteht ein mechanischer Spannungszustand, welcher die bevorzugte Magnetisierungsrichtung um 45° verdreht, so dass sie jetzt die Form einer Schraubenlinie hat (Fig. 1). Die Selektion erfolgt in ähnlicher Weise wie beim Magnetkernspeicher, indem zwei Ströme, welche mit I_1 und I_2 bezeichnet sind, angelegt werden, von denen jeder für sich nicht genügt, um die Koerzitivkraft des magnetischen Materials zu überwinden, während beide zusammen eine Ummagnetisierung hervorrufen. Auf diese Art wird in einer Ebene von Speicherzellen nur eine einzige geschaltet. Im Twistor wird, wie aus Fig. 1 hervorgeht, der Strom I_1 durch den Nickeldraht selbst geschickt, während für I_2 eine kleine Spule um ein Stück des Drahtes herumgelegt ist. I_1 erzeugt ein kreisförmiges, I_2 ein axiales Feld. Diese liegen senkrecht zueinander und addieren sich zu einem Feld entlang einer Schraubenlinie, welches mit der bevorzugten Magnetisierungsrichtung zusammenfällt. Die dualen Werte 0 und 1 werden durch positive bzw. negative Werte von I_1 und I_2 dargestellt. Die Ablesung erfolgt, indem man den Wert 0 speichert und beobachtet, ob eine Flussänderung stattgefunden hat. Diese Flussänderung äussert sich als Spannungsimpuls im Nickeldraht. Da der schraubenförmige Fluss diesen Draht mehrmals umfasst, wird der Impuls entsprechend verstärkt.

Bis jetzt wurde ein Speicherwerk von 320 dualen Ziffern unter Verwendung von Nickeldraht mit einem Durchmesser von 0,025 mm gebaut; die Schaltzeit liegt in der Grössenordnung einer Mikrosekunde. Da das Prinzip sich leicht auf grössere Anordnungen ausbauen lässt und da die Herstellungskosten niedrig sind, ist es möglich, dass der Twistor mit den Magnetkernspeichern in erfolgreiche Konkurrenz treten kann.

A. P. Speiser

Miscellanea

Persönliches und Firmen

(Mitteilungen aus dem Leserkreis sind stets erwünscht)

P. Schmidheiny, Mitglied des SEV seit 1949, Präsident des Verwaltungsrates der Escher Wyss A.-G., Zürich, ist vom Bundesrat mit Wirkung ab 1. April 1958 zum Chef des Kriegs-Industrie- und -Arbeits-Amtes (KIA) ernannt worden.

Eidg. Technische Hochschule, Zürich. Der Bundesrat hat mit Amtsantritt auf den 1. Oktober 1958 Dr. P. Profos, zurzeit Privatdozent für das Gebiet der Dampferzeugeranlagen, zum ordentlichen Professor für Regelung und Dampfanlagen an der ETH gewählt. Dr. P. Profos ist Mitglied der Unterkommission «Nomenklatur» der Studienkommission für die Regelung grosser Netzverbände des SEV.

Micafil A.-G., Zürich. Zu Handlungsbevollmächtigten wurden ernannt: *G. Bollag,* Mitglied des SEV seit 1958, F. Engler, J.-P. von Siebenthal und F. Alesch. Bereits im Jahre 1957 wurde die Handlungsvollmacht den langjährigen Mitarbeitern O. Blom und H. Bertschinger erteilt.

Escher Wyss A.-G., Zürich. M. Morgenthaler, zum Stellvertreter des Speditionschefs befördert, wurde die Handlungsvollmacht erteilt.

Kleine Mitteilungen

Kolloquium an der ETH über moderne Probleme der theoretischen und angewandten Elektrotechnik für Ingenieure. In diesem Kolloquium werden folgende Vorträge gehalten:

Prof. Dr. *H. F. Mataré* (Sylvania Electric Products, New York): «Einige neuere Ergebnisse der Halbleiterforschung in den USA», am 16. Juni 1958.

G. Induni, Vizedirektor (Trüb, Tuber & Co. A.-G., Zürich): «Die Prüfung von Präzisions-Wattmetern der Klasse 0,1 bei Wechselstrom», am 23. Juni 1958.

Die Vorträge finden *punkt* 17.00 Uhr im Hörsaal 15c des Physikgebäudes der ETH, Gloriastrasse 35, Zürich 7/6, statt.

Les calculateurs arithmétiques et leur utilisation dans le secteur scientifique et technique

Un cours d'information consacré à ce thème sera organisé à Lausanne les 25 et 26 juin 1958 dans les locaux de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) par l'Association Suisse pour l'Automatique (ASPA) avec le concours de l'Institut de Mathématiques appliquées de l'EPUL.

Lors de ce cours, les exposés suivants seront présentés en particulier:

1. Principes de la constitution logique d'un calculateur arithmétique électronique. Conférencier: Prof. Blanc de l'EPUL.
2. Description de la calculatrice «Zebra» de l'EPUL. Conférencier: M. Jeanneret de la Standard Téléphone et Radio S. A., Zurich.
3. Méthodes numériques pour la résolution d'équations différentielles. Conférencier: Prof. Kuntzmann de l'Institut polytechnique de Grenoble.
4. Valeur propre et vecteur propre de matrices. Conférencier: Prof. Blanc de l'EPUL.
5. Introduction à l'analyse impulsionnelle. Conférencier: M. Cuénod, Société Générale pour l'Industrie, Genève.
6. Exposés de problèmes traités:

— au Laboratoire de calcul de l'Institut polytechnique de Grenoble. Conférencier: Prof. Kuntzmann de Grenoble.
— à l'Institut de Mathématiques appliquées de l'EPF. Conférenciers: Prof. Rutishauser, Dr Guinsbourg et M. Läuchli de l'Ecole Polytechnique Fédérale, Zurich;
— à l'Institut de Mathématiques appliquées de l'EPUL. Conférencier: M. Banderet, chef des travaux de l'EPUL;
— au centre des calculs d'IBM de Zurich. Conférencier: M. Bobillier d'IBM, Zurich.

Ce cours sera accompagné de démonstrations sur le calculateur de l'EPUL et de la projection d'un film.

La finance d'inscription de ce cours sera de fr. 32.— pour 2 jours et de fr. 16.— pour 1 jour (elle sera réduite à fr. 16.— pour 2 jours et fr. 8.— pour 1 jour pour les membres de l'ASPA et délégués des membres collectifs). Il sera gratuit pour les professeurs de l'EPUL et pour les membres juniors de l'ASPA.

Le programme et les cartes d'inscription à ce cours peuvent être obtenus en s'adressant au président de l'ASPA M. le Prof. E. Gerecke, Institut pour l'Electrotechnique générale de l'EPF, Sternwartstrasse 7, Zurich 6.

Generalversammlung der «Pro Telephon»

Die «Pro Telephon», Vereinigung zur Verbreitung des Telephons in der Schweiz, hielt am 21. Mai 1958 ihre 31. Generalversammlung in St. Gallen ab. Direktor Otto Gfeller, Bern, Präsident der «Pro Telephon», konnte über 100 Mitglieder und Gäste, darunter namhafte Vertreter der Generaldirektion der PTT und der Telephondirektion St. Gallen, begrüssen. Wie üblich wurden die statutarischen Geschäfte in kurzer Zeit erledigt; die Anträge des Vorstandes fanden die Billigung der Versammlung, und der Vorstand selbst, sowie die beiden Rechnungsrevisionsfirmen wurden in der bisherigen Zusammensetzung auf ein weiteres Jahr bestätigt.

Der gedruckt vorliegende Jahresbericht über das Geschäftsjahr 1957, der diesmal in leicht gekürzter Form erschienen war, vermittelt dem interessierten Leser eine Fülle interessanter Angaben über die Entwicklung der staatlichen, drahtgebundenen Übermittlungsmittel. Ihm sind folgende Angaben entnommen.

In der Welttelephonstatistik steht die Schweiz 1957 mit 25,50 Sprechstellen auf 100 Einwohner hinter den USA, Schweden, Kanada und Neuseeland an fünfter, in Europa hinter

Schweden an zweiter Stelle. Der Betrieb wickelt sich zu 99,67 % über automatische Zentralen ab; 1958 sollen die restlichen Zentralen bis auf eine (Schuls im Engadin) automatisiert werden. Die Zahl der Teilnehmeranschlüsse (Amtslinien) stand Ende 1957 auf 909 021; man rechnet mit dem millionsten Teilnehmer auf das erste Halbjahr 1959. Die Zahl der Sprechstellen liegt naturgemäss höher, nämlich bei 1 385 125. Immer noch warten rund 10 000 angemeldete Teilnehmer auf ihren Anschluss, obschon die Verwaltung durch die vorübergehende Einrichtung der Gemeinschaftsanschlüsse (es bestehen zurzeit in der Schweiz deren über 80 000) diese Zahl herabzusetzen trachtet. 1957 wurden rund 540 Millionen Ortsgespräche, 440 Millionen Inlandferngespräche und 17 Millionen Auslandgespräche (inbegriffen Durchgangsverkehr) geführt. Die Gesprächsdichte in der Schweiz lässt nach Auffassung der «Pro Telephon» immer noch zu wünschen übrig, ist es doch das Ziel jeder Verwaltung und jedes wirtschaftlich arbeitenden Unternehmens, eine leistungsfähige und kostspielige technische Einrichtung bis zur Grenze ihrer Möglichkeit auszunützen. Dass hier auch die Tariffrage eine hervorragende Rolle spielt, versteht sich von selbst, ist aber ein Problem, das recht verwickelt zu lösen ist, solange als die Rechnungen der Post- und der TT-Verwaltung eine Einheit bilden und von den politischen Behörden bestimmt werden.

Der Telex(Fernschreib)-Verkehr hat sich wieder erfreulich entwickelt. Die Schweiz nimmt in Europa, gemessen an der Abonnentenzahl, hinter Deutschland, Grossbritannien, Österreich und den Niederlanden den fünften Platz ein; bezieht man die Abonnentenzahl auf je 100 000 Einwohner, so rückt sie sogar nach Deutschland und Österreich an den dritten Platz.

Schliesslich hat sich auch der Telephonrundspruch (TR), der 1957 sein 25-Jahr-Jubiläum begehen konnte, erfreulich entwickelt. Zurzeit gibt es in der Schweiz rund 260 000 TR-Hörer, neben 46 000 Drahtrundspruchhörern, so dass etwas weniger als ein Viertel aller Rundspruchhörer (1 300 000 Ende 1957) die Darbietungen der Radio-Studios durch den Draht empfangen. Immerhin zeichnete sich 1957 ein gewisses Gleichgewicht zwischen den Neuanschlüssen der TR-Hörer und der Empfänger des Fernsehens ab.

Die «Pro Telephon», welche vor rund 30 Jahren zur Überwindung der Stagnation in der Zahl der Teilnehmeranschlüsse gegründet worden war, hat ihr Arbeitsgebiet im Laufe der Jahre den wechselnden Umständen anpassen müssen. Das Schwergewicht legt sie zurzeit auf die Förderung des Ausbaus der Einrichtungen beim Teilnehmer selbst mit dem Ziel, den Telephonverkehr zu erleichtern und die Zahl der Gespräche pro Teilnehmer zu erhöhen, sowie auf die Verbreitung des TR, dessen Beliebtheit seit Aufnahme des Hochfrequenz-TR wesentlich zugenommen hat. Sie setzt zu diesem Zweck Drucksachen, Plakate, Anzeigen und andere Publikationen, Filme, Schaufensterauslagen und Ausstellungen ein. Die grösste Bedeutung kommt jedoch der persönlichen Werbung durch ihre Fachleute zu, von denen fünf für die Teilnehmeranlagen und neun für den TR werben.

Am Schluss der Generalversammlung orientierte G. A. Wettstein, Direktor der TT-Abteilung der Generaldirektion PTT, in einem Rückblick und Ausblick über die Entwicklung der drahtgebundenen Übermittlungsmittel in der Schweiz. Seine Ausführungen sind an anderer Stelle dieses Heftes wiedergegeben [1]).

Der SEV unterhält mit der «Pro Telephon» die besten Beziehungen. Alljährlich veranstaltet er mit ihr die Schweizerische Tagung für elektrische Nachrichtentechnik, deren 17. am 19. Juni 1958 in Biel stattfinden wird [2]), denn beide Vereinigungen haben eines gemeinsam: sie fördern die Anwendung der Elektrizität als einer Form der Energie, deren Verwendungsmöglichkeit keine Grenzen kennt. *Mt.*

[1]) Siehe S. 533...535.

[2]) Siehe Programm im Bull. SEV Bd. 49(1958), Nr. 11, S. 522.

Literatur — Bibliographie

537.1 *Nr. 11 378*

Conception actuelle de l'électricité théorique. Par *F. Dacos.* Paris, Dunod, 1957; 8°, 273 p., fig., tab. — Prix: broché Fr. 36.45.

La caractéristique principale de cet ouvrage est l'esprit de synthèse qui préside à l'exposé des divers chapitres de l'électricité théorique classique. L'auteur, en s'appuyant sur les équations de Maxwell, décrit l'électrodynamique comme un tout physiquement parlant, en évitant ainsi le cloisonnement qu'on rencontre trop fréquemment entre ses chapitres principaux tels que l'électrostatique, l'électromagnétisme, le magnétisme, etc.

Les équations de Maxwell sont établies dans cet ouvrage en utilisant la théorie de la relativité restreinte et se bornant à une axiomatique ne s'appuyant que sur des concepts physiques purs tels que l'existence propre de la charge électrique, sa conservation, la notion de champ et de flux, etc.

Bien que théorique, cet ouvrage ne comporte pas un exposé mathématique trop ardu. Sa lecture en est d'ailleurs facilitée par deux appendices, l'un consacré à la relativité restreinte, l'autre à un complément mathématique relatif à la théorie des fonctions analytiques et à la transformation de Laplace.

En résumé, cet ouvrage est principalement destiné aux ingénieurs ou étudiants ayant le souci d'acquérir un point de vue général et bien fondé dans ce domaine de la physique. Sa rédaction claire, donnant à chaque chapitre la forme d'une leçon, en fait aussi un outil de travail voisin, dans son utilisation, de l'aide-mémoire de physique bien fait.

J. Froidevaux

511.8 *Nr. 11 423*

Einführung in die transzendenten Zahlen. Von *Theodor Schneider.* Berlin, Springer, 1957; 8°, VII, 150 S. — Die Grundlehren der mathematischen Wissenschaften in Einzeldarstellungen Bd. LXXXI — Preis: geb. DM 24.80, brosch. DM 21.60.

Unter «transzendenter Zahl» versteht man eine Zahl, die nicht die Wurzel einer algebraischen Gleichung mit ganzzahligen Koeffizienten ist. $\sqrt{2}$ beispielsweise ist irrational aber nicht transzendent, da diese Zahl die Wurzel der Gleichung $x^2 - 2 = 0$ ist. Beispiele für transzendente Zahlen sind π und e. Zahlen, die weder transzendent noch rational sind, nennt man algebraisch.

Das Buch bietet einen bequemen Zugang zu einem interessanten mathematischen Spezialgebiet, das sonst auch für den Mathematiker nicht leicht zugänglich ist und in dem noch viele Probleme der Lösung harren. Eine Beziehung der Theorie der transzendenten Zahlen zu Physik und Technik ist unseres Wissens bis heute noch auf keinem dieser Gebiete festzustellen. *W. Frey*

621–52 : 658.564 *Nr. 11 432*

Industrielle Automatisierungstechnik. Von *Wilhelm Hornauer.* Berlin, Verlag Technik, 2. erw. Aufl. 1956; 8°, 189 S., 172 Fig., 7 Tab. — Preis: geb. DM 15.—.

Die in rascher Ausbreitung begriffene Automatisierungstechnik bringt das technisch geschulte Personal der verschiedensten Fachgebiete in stets zunehmendem Masse mit Automatisierungsfragen in Berührung. Eine erfolgreiche Anwendung dieser Sparte der Technik, die heute im Brennpunkt des Interesses steht, erfordert in erster Linie einen guten Überblick über die verfügbaren Mittel in gerätetechnischer und verfahrensmässiger Hinsicht. Die Notwendigkeit einer breiten Übersicht besteht nicht nur für den Spezialisten der Automatisierung, sondern ebensosehr für den projektierenden Ingenieur, den Produktionsleiter und selbst den Fachmann benachbarter Arbeitsgebiete.

Der Verfasser hat sich die Aufgabe gestellt, das umfangreiche Gebiet in knapper Form, leicht lesbar und übersichtlich darzustellen. Unter bewusstem Verzicht auf tiefgreifende Abhandlungen ist ihm dies gut gelungen. Zahlreiche Illustrationen tragen wesentlich zum leichten Verständnis bei. Der Leser wird ohne mühsames Studium in die Lage versetzt,

die wichtigsten Zusammenhänge zu verstehen und sich ein Bild von der Lösung konkreter Probleme zu machen.

Selbstverständlich gestattet die gewählte, knappe Fassung keine lückenlose Behandlung des Stoffes. Hingegen ermöglicht das Buch dem Leser, sich auf dem umfangreichen Gebiete zurechtzufinden und bei Bedarf tiefer in die Spezialliteratur einzudringen. Es wird nicht nur für den angehenden Spezialisten, sondern für alle, die mit Automatisierungsfragen in Berührung kommen, ein wertvoller Helfer sein.

R. Zwicky

Estampilles d'essai et procès-verbaux d'essai de l'ASE

I. Signe distinctif de sécurité et marque de qualité

Marque de qualité

A. Appareils destinés aux ménages et à l'artisanat

Appareils électriques

A partir du 1er janvier 1958.

S. A. des appareils Hoover, Zurich.
Repr. de la maison Hoover Limited, Perivale (Angleterre).

Marque de fabrique:

Aspirateurs de poussière HOOVER, modèle 1224.
220 et 250 V, 220 W.
125, 145 V, 175 W.

A partir du 1er février 1958.

Tavaro S. A., Genève.
Marque de fabrique: ELNA
Machine à coudre «ELNA SUPERMATIC».
Type 722010, 125...240 V, 60 W.

B. Pour interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit à fusibles, boîtes de jonction, transformateurs de faible puissance, douilles de lampes, condensateurs.

ASEV } **pour conducteurs isolés**
ASEV **pour tubes isolants armés, avec plissure longitudinale**

Appareils d'interruption

A partir du 1er janvier 1958.

Widmer S. A., Zurich.
Repr. de la maison Stotz-Kontakt GmbH, Heidelberg (Allemagne).

Marque de fabrique:

Touche de pression avec lampe témoin.
Utilisation: Dans des locaux mouillés ou présentant des dangers d'explosion.
Exécution: Touche de pression avec lampe témoin, boîtier en fonte grise.
N° E 3815/05 wsl.

A partir du 15 janvier 1958.

Diso, Fabrique d'appareils électriques, Wettingen (AG).
Marque de fabrique: DISO.

Petit interrupteur dans l'huile, Ex o SAS 2.
Exécution: Petit interrupteur dans l'huile 500 V, 6 A, à protection par bain d'huile, combiné avec transformateur de faible puissance, pour l'alimentation d'une lampe témoin.

A partir du 1er février 1958.

Sprecher & Schuh S. A., Aarau.
Marque de fabrique: SPRECHER S&S & SCHUH

Interrupteurs pour 40 et 100 A, 500 V.
Utilisation: Dans des locaux secs.
Exécution: Pour montage incorporé. Touches de contact en argent.

40 A	100 A	
AE 1—40	AE 1—100	Déclencheurs à 1...4 pôles.
AEf 1—40	AEf 1—100	
AEe 1—40	AEe 1—100	
AEa 1—40	AEa 1—100	
AU 1—40	AU 1—100	Commutateurs à 1...4 pôles [1]).
AUf 1—40	AUf 1—100	
AUe 1—40	AUe 1—100	
AUa 1—40	AUa 1—100	

[1]) Les commutateurs pour commutation sans interruption des circuits sont caractérisés dans leur désignation par la lettre supplémentaire z, par exemple: AUFz 1—40.

Dispositifs de connexion à fiches

A partir du 1er janvier 1958.

Tschudin & Heid S. A., Bâle.
Marque de fabrique:

Prise de courant 2 P + T, pour 10 A, 250 V.
Utilisation: Pour montage dans des appareils, pour locaux secs.
Exécution: Socle en matière isolante moulée, avec bride de fixation, grandeur 28 × 56 mm.
N° E 259: Type 12, selon Norme SNV 24507.

A partir du 15 février 1958.

M. R. Drott, Südo S. A., Zurich.
Repr. de la maison Leopold Kostal, Lüdenscheid i. W. (Allemagne).

Marque de fabrique:

Prise mobile de connecteur 2 P + T, pour 6 A, 250 V.
Utilisation: Dans des locaux secs.
Exécution: En matière isolante moulée brun-foncé. Sans interrupteur.
N° 4820: Selon Norme SNV 24549.

Coupe-circuit à fusibles

A partir du 1er février 1958.

H. Baumann, Appareils électriques, Kappelen bei Aarberg (BE).
Marque de fabrique: BAUMANN BK

Socles de coupe-circuit E 27, 25 A, 500 V.
Exécution: Socle en matière céramique. Calotte en matière isolante moulée blanche. Raccordement des conducteurs depuis de devant.

N° BK 25: Sans sectionneur de neutre, ni calotte.
N° BK 250: Sans sectionneur de neutre, avec calotte.
N° BK 250/0: Avec sectionneur de neutre et calotte.

Boîtes de jonction

A partir du 1er janvier 1958.

Oskar Woertz, Bâle.

Marque de fabrique:

Serre-fils à combiner unipolaires, pour 500 V, 50 mm².
Exécution: Corps en matière isolante moulée noire, blanche ou jaune. Pour montage sur barres profilées.
N° 4415 J, Jc ou Jg.

A partir du 1er février 1958.

A. Roesch S. A., Koblenz (AG).

Marque de fabrique:

Bornes de connexion pour 380 V, 6 mm².
Exécution: Socle en porcelaine.
N° 3203: Tripolaire
N° 3204: Tétrapolaire
} avec 2 trous de fixation.

Transformateurs de faible puissance

A partir du 15 septembre 1957.

F. Knobel & Cie, Ennenda (GL).

Marque de fabrique: KNOBEL FK ENNENDA

Appareils auxiliaires pour lampes à fluorescence.
Utilisation: A demeure, dans des locaux secs ou temporairement humides.
Exécution: Appareils auxiliaires BIGU inductifs (R 501) ou surcompensés (RCS 754) pour lampes à fluorescence à cathodes chaudes. Utilisation avec starter à effluve. Enroulement en deux parties couplées symétriquement, en fil de cuivre émaillé, imprégné. Appareils surcompensés avec condensateurs en série et de déparasitage. Boîtier en tube de fer profilé. Bornes disposées aux extrémités. Appareils prévus pour montage dans des luminaires.
Types: R 501 et RCS 574.
Puissance des lampes: 1 × 40 ou 2 × 20 W.
Tension: 220 V, 50 Hz.

Utilisation: A demeure, dans des locaux humides.
Exécution: Appareils auxiliaires VACO inductifs (R 502) ou surcompensés (RCS 504 et UCS 530) pour lampes à fluorescence à cathodes chaudes. Utilisation avec starter à effluve. Enroulement en deux parties couplées symétriquement, en fil de cuivre émaillé, imprégné. Appareils surcompensés avec condensateurs en série et de déparasitage. Boîtier en tube de fer profilé. Bornes disposées aux extrémités. Appareils prévus pour montage dans des luminaires.
Types: R 502 et RCS 504.
Puissance des lampes: 1 × 40 ou 2 × 20 W.
Type: UCS 530.
Puissance des lampes: 1 ou 2 × 20 W.
Tension: 220 V, 50 Hz.

A partir du 15 décembre 1957.

H. Leuenberger, Fabrique d'appareils électriques, Oberglatt (ZH).

Marque de fabrique:

Appareil auxiliaire pour lampe à fluorescence.
Utilisation: A demeure, dans des locaux humides.
Exécution: Appareil auxiliaire sans starter. Enroulement en deux parties couplées symétriquement, en fil de cuivre émaillé. Bornes sur socle en matière isolante moulée, disposées à l'une des extrémités. Boîtier en tôle de fer. Appareil prévu pour montage dans des luminaires.
Puissance de la lampe: 40 W (longueur 1 m).
Tension: 220 V, 50 Hz.

A partir du 1er janvier 1958.

H. Stucki, Berne.

Marque de fabrique: Plaque signalétique.

Transformateurs de faible puissance à basse tension.
Utilisation: A demeure, dans des locaux secs.
Exécution: Transformateurs monophasés non résistants aux courts-circuits, sans boîtier, pour montage incorporé, classe 2b. Protection par petits fusibles adossés.
Tensions primaires: 110...250 V.
Tensions secondaires: 5 à 500 V.
Puissances: jusqu'à 30 VA.
Enroulements également avec prises additionnelles.

Usines Philips Radio S. A., La Chaux-de-Fonds.

Marque de fabrique: PHILIPS

Appareil auxiliaire pour lampes à fluorescence.
Utilisation: A demeure, dans des locaux humides.
Exécution: Appareil auxiliaire pour lampes à fluorescence. Bobine d'inductance scellée dans un boîtier en tôle. Bornes disposées à l'une des extrémités. Appareil prévu uniquement pour montage dans des luminaires en tôle.
Puissance des lampes: 1 × 40 W ou 2 × 20 W.
Tension: 220 V, 50 Hz.

A partir du 1er janvier 1958.

Franz Carl Weber S. A., Zurich.

Repr. de la maison Trix Vereinigte Spielwarenfabriken Ernst Voelk K. G., Nuremberg (Allemagne).

Marque de fabrique: TRIX Express.

Transformateur pour jouets.
Utilisation: A demeure variable, dans des locaux secs.
Exécution: Transformateur monophasé non résistant aux courts-circuits, classe 2b, avec disjoncteurs à maximum d'intensité et redresseur sec. Boîtier en tôle de fer.
Puissance: 26 VA.
Tension primaire: 220 V.
Tension secondaire: max. 14 V.
Tension redressée réglable progressivement.

A partir du 15 janvier 1958.

Electromécanique Georges Musy, 38, rue des Parcs, Neuchâtel.

Marque de fabrique: Plaque signalétique.

Transformateurs de faible puissance à basse tension.
Utilisation: A demeure, dans des locaux secs.
Exécution: Transformateurs monophasés non résistants aux courts-circuits, classe 2b, fermeture par un boîtier en tôle et par le noyau de fer. Livrés également sans boîtier, pour montage incorporé. Protection contre les surcharges par coupe-circuit normaux ou petits fusibles.
Puissances: 10 à 3000 VA.
Tensions primaires: 110 à 500 V.
Tensions secondaires: 10 à 380 V.
Enroulements également avec prises additionnelles.

Condensateurs

A partir du 15 février 1958.

Leclanché S. A., Yverdon (VD).

Marque de fabrique: Leclanché

Condensateur.
Fhcs 39 — 3,6 + a 3,6 μF ± 5 % + 0,1 μF ± 10 %, 390 V, 50 Hz, 60 °C.
Tension de perforation au choc min. 3,9 kV.
Exécution pour montage dans des appareils auxiliaires pour lampes à fluorescence. Gobelet cylindrique en aluminium, scellé à la résine synthétique, avec languettes à souder.

Conducteurs isolés

A partir du 1er janvier 1958.

Société d'Exploitation des Câbles Electriques, Cortaillod (NE).

Fil distinctif de firme: rouge-blanc-vert toronné, ou impression CABLES CORTAILLOD NEOFLEX.

Câbles à isolation renforcée, légèrement armés, sous gaine en matière thermoplastique, type Cu-Tdcv2aT, un à cinq conducteurs rigides, fil massif et conducteur câblé, d'une section de cuivre de 1 à 16 mm². Isolation des âmes à base de polyéthylène et de chlorure de polyvinyle.

III. Signe «antiparasite»

A partir du 1er décembre 1957.

Turissa, Fabrique de machines à coudre S. A., Dietikon (ZH).

Marque de fabrique: TURISSA

Machine à coudre TURISSA Novomatic.
220 V≅, 60 W.

A partir du 1er janvier 1958.

Elektron S. A., Zurich.
Repr. de la maison Allgemeine Elektricitäts-Gesellschaft, Francfort-sur-le-Main (Allemagne).

Marque de fabrique: AEG

Aspirateur de poussière A E G
Type TU 1, 220 V≅, 280 W.

Turmix S. A., Küsnacht (ZH).

Marque de fabrique: TURMIX

Machines à nettoyer les planchers TURMIX.
Type H, 220 V, 160 W.
Type J, 220 V, 250 W.

Arnold Maag, ingénieur, Zurich.

Marque de fabrique: Solis

Appareil d'irradiation SOLEIL SONNE.
Type 147, 220 V, 400 W.

Rotel S. A., Aarbourg (AG).

Marque de fabrique: Plaque signalétique.

Machines de cuisine ROTEL Super.
Type 15.00, 220 V, 270/420 W.
Type 10.45, 220 V, 270/420 W.

Jura, Fabriques d'appareils, L. Henzirohs S. A., Niederbuchsiten (SO).

Marque de fabrique: Jura

Machine de cuisine. Jura
Type 1791, 220 V, 400 W.

A partir du 1er février 1958.

S. A. des produits électrotechniques Siemens, Zurich.
Repr. de la maison Siemens-Schuckert-Werke A.-G., Erlangen (Allemagne).

Marque de fabrique: SIEMENS

Essoreuse centrifuge SIEMENS.
Type WS3r, 220 V, 140 W.

A partir du 15 février 1958.

Nilfisk S. A., Zurich.
Repr. de la maison Fisker & Nielsen Ltd., Copenhague (Danemark).

Marque de fabrique: NILFISK.

Aspirateur de poussière NILFISK.
Type F 61, 220 V, 500 W.

Résiliation du contrat

Le contrat concernant le droit au signe distinctif antiparasite de l'ASE pour des coussins chauffants, passé avec la maison

Willy Baumann, 10, Gemeindehausstrasse, Kriens (LU)
a été résilié.

En conséquence, les coussins chauffants portant la marque REGINA ne doivent plus être livrés avec le signe distinctif antiparasite de l'ASE.

IV. Procès-verbaux d'essai

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3739.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 32040, du 3 décembre 1957.
Commettant: Machines Kopex S. A., 475, Hohlstrasse, Zurich.

—

Désignation:

Tube souple armé UNI-PLASTIC
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21, 29, 36 et 48 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte orange. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3740.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34005, du 18 décembre 1957.
Commettant: Gubler & Cie., Wila (ZH).

—

Désignation:

Tubes pour installations électriques, difficilement inflammables. Dimensions de 9 et 11 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène difficilement inflammables, teinte blanche. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Dans tous les locaux, pour pose apparente ou noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être munis d'une protection supplémentaire

lorsqu'ils risquent grandement d'être endommagés, en cas de pose apparente. Jusqu'à nouvel avis, ils peuvent être posés dans des parois sans autre protection mécanique. Il n'est pas nécessaire de les distancer de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3741.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34006, du 18 décembre 1957.

Commettant: Teinturerie de Schlieren S. A., Schlieren (ZH).

—

Désignation:

Tubes d'installation ERGU-SCHLIEREN-DIFFICILEMENT INFLAMMABLES. Dimensions de 9, 11 et 13,5 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène difficilement inflammables, teinte blanche. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Dans tous les locaux, pour pose apparente ou noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être munis d'une protection supplémentaire lorsqu'ils risquent grandement d'être endommagés, en cas de pose apparente. Jusqu'à nouvel avis, ils peuvent être posés dans des parois sans autre protection mécanique. Il n'est pas nécessaire de les distancer de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3742.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 32620/II, du 14 déc. 1957.

Commettant: Dätwyler S. A., Altdorf (UR).

—

Désignation:

Tubes d'installation en polyéthylène
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21, 29 et 36 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Les tubes sont munis d'un fil de tirage ondulé. Ils portent, tous les 25 cm, l'inscription:

DÄTWYLER ALTDORF URI 1956

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3743.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34149, du 14 décembre 1957.

Commettant: Machines Kopex S. A., 475, Hohlstrasse, Zurich.

Désignation:

Tubes d'installation UNIPLASTIQUE SB
Dimensions de 9 et 16 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène difficilement inflammables, teinte grise foncée. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Dans tous les locaux, pour pose apparente ou noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être munis d'une protection supplémentaire lorsqu'ils risquent grandement d'être endommagés, en cas de pose apparente. Jusqu'à nouvel avis, ils peuvent être posés dans des parois sans autre protection mécanique. Il n'est pas nécessaire de les distancer de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3744.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33851, du 9 décembre 1957.

Commettant: Schwab, Fabrique de liteaux cannelés S. A., Uster (ZH).

—

Désignation:

TUBES USTER
Dimensions de 9, 11, 13,5 et 16 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teintes noire ou grise. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3745.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33874/I, du 9 décembre 1957.

Commettant: Hermann Schmidt, 21, Ringstrasse, Zurich.

—

Désignation:

TUBES HERMALÈNE
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21, 29, 36 et 48 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teintes rouge ou verte. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3746.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33874/II, du 9 déc. 1957.

Commettant: Hermann Schmidt, 21, Ringstrasse, Zurich.

Désignation:

TUBES HERMADUR
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21, 29, 36 et 48 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de chlorure de polyvinyle dur, teinte rouge. Ces tubes ne sont pas filetés et ne portent pas d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Dans tous les locaux, pour pose apparente ou noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être munis d'une protection supplémentaire lorsqu'ils risquent grandement d'être endommagés, en cas de pose apparente. Jusqu'à nouvel avis, ils peuvent être posés dans des parois sans autre protection mécanique. Il n'est pas nécessaire de les distancer de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3747.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34096, du 9 décembre 1957.

Commettant: Hans Meier & Cie, Berikon (AG).

Désignation:

TUBES BERIKO
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16 et 21 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3748.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33615/I, du 9 décembre 1957.

Commettant: S. A. Hermann Forster, Arbon (TG).

Désignation:

Tubes d'installation PLASTIQUE
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16 et 21 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3749.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33177, du 6 décembre 1957.

Commettant: A. & C. Vaena, Genève.

Désignation:

TUBES KEVA-FLEX
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21 et 29 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3750.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33273, du 6 décembre 1957.

Commettant: S. A. pour produits synthétiques, Zurich.

Désignation:

TUBES SYMALÈNE combustibles
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21, 29, 36 et 48 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte grise argentée. Ces tubes portent à des distances d'environ 22 cm l'impression SYMALEN en couleur rouge orangée.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3751.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 32603, du 4 décembre 1957.

Commettant: Jansen & Cie S. A., Oberriet (SG).

Désignation:

TUBES JANOLÈNE
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21 et 29 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte grise. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3752.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33526, du 6 décembre 1957.

Commettant: Fabrique de tubes de Rüschlikon S. A., Rüschlikon (ZH).

Désignation:

TUBES PLICALÈNE
Dimensions de 9, 11, 13,5 et 16 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3753.

Objet: **Tube isolant**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 32500, du 4 décembre 1957.

Commettant: Fabrique de tubes isolants de Hallau S. A., Hallau (SH).

Désignation:

TUBE HALOTHÈNE
Dimension de 11 mm.

Description:

Tube d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammable, teinte noire. Ce tube ne porte pas encore d'inscriptions.

Ce tube isolant a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3754.

Objets: **Tubes isolants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 32142, du 4 décembre 1957.

Commettant: Tuflex S. A., 29, Eichstrasse, Glattbrugg (ZH).

Désignation:

TUBES TUFLÈNE
Dimensions de 9, 11, 13,5, 16, 21 et 29 mm.

Description:

Tubes d'installation en matière synthétique à base de polyéthylène, inflammables, teinte noire. Ces tubes ne portent pas encore d'inscriptions.

Ces tubes isolants ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Utilisation:

Pour pose noyée, jusqu'à l'entrée en vigueur de prescriptions définitives. Ces tubes doivent être complètement entourés de matériau incombustible et leurs extrémités ne doivent pas sortir de plus de 10 cm d'un plafond ou d'une paroi. Il n'est pas exigé de protection mécanique supplémentaire dans des parois et dans des plafonds bétonnés. Il n'est pas nécessaire de distancer ces tubes de conduites d'eau, ni de grandes masses métalliques mises à la terre.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3755.

Objets: **Deux ventilateurs**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33160b, du 13 janvier 1958.

Commettant: A. Widmer S. A., 35, Talacker, Zurich.

Inscriptions:

S.E.C.

Ventilateur n°	*1*	*2*
Fan	8″	10″
Cat.Nr.	1702	1712
Volt	220/230	220/230
Watts	35	30
Cycles A.C.	40/50	40/50

Made in England

Description:

Ventilateurs de table, selon figure, entraînés par moteur monophasé autodémarreur, à induit en court-circuit. Pales en caoutchouc. Moteur pouvant pivoter sur le socle métallique. Interrupteur unipolaire encastré dans le socle. Cordon de raccordement à trois conducteurs isolés au caoutchouc, fixé au ventilateur, avec fiche 2 P + T. Le ventilateur n° 2 est déplacé dans un sens et dans l'autre par un mécanisme à engrenages incorporé.

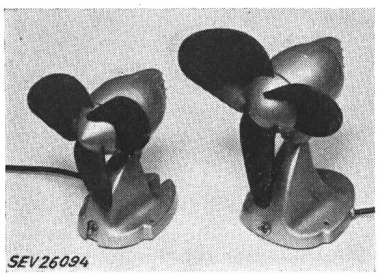

Ces ventilateurs ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3756.

Objet: **Radiateur soufflant**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34277/II, du 11 janvier 1958.

Commettant: Novelectric S. A., 25, Claridenstrasse, Zurich.

Inscriptions:

NOVELECTRIC A.-G.
ZÜRICH
V 220 50 ~ A 5,5 Watt 1200

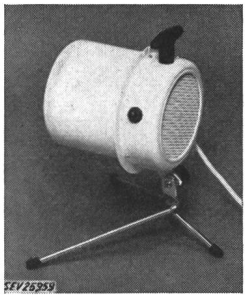

Description:

Radiateur soufflant, selon figure. Résistances boudinées, fixées à un anneau en matière céramique, derrière lequel se trouve un ventilateur entraîné par un moteur monophasé autodémarreur, à induit en court-circuit. Bâti en tôle, fermé de face et à l'arrière par du métal étiré. Lampe témoin et coupe-circuit thermique. Cordon de raccordement à trois conducteurs sous double gaine isolante, fixé au radiateur, avec fiche 2 P + T. Le radiateur peut pivoter sur un trépied.

Ce radiateur soufflant a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs ou temporairement humides.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3757.

Objet: **Séchoir à linge**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34277/I, du 11 janvier 1958.
Commettant: Novelectric S. A., 25, Claridenstrasse, Zurich.

Inscriptions:

NOVELECTRIC A.-G.
ZÜRICH
V 220 50 ~ A 5,5 Watt 1200

Description:

Séchoir à linge, selon figure. A l'un des côtés d'un coffre en tôle avec fentes de ventilation et couvercle relevable se trouve un ventilateur avec corps de chauffe, constitué par des résistances boudinées, fixées à un anneau en matière céramique. Entraînement du ventilateur par moteur monophasé autodémarreur, à induit en court-circuit. Lampe témoin et coupe-circuit thermique. Cordon de raccordement à trois conducteurs sous double gaine isolante, fixé au séchoir, avec fiche 2 P + T. Poignée en matière isolante moulée. Le linge se suspend à des barres dans le coffre.

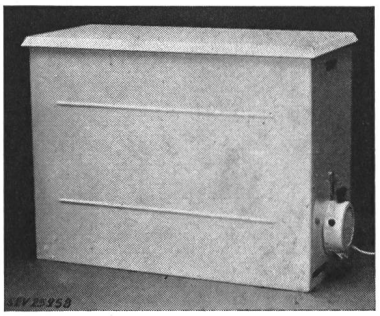

Ce séchoir à linge a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs ou temporairement humides.

P. N° 3758.

Objet: **Aspirateur de poussière**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34302, du 20 février 1958.
Commettant: Nilfisk S. A., 94, Limmatquai, Zurich.
Inscriptions:

NILFISK
Typ F 61 Nr. F 61-6087
Volt 220 Watt 500 ≅
Nilfisk A.-G., Zürich

Description:

Aspirateur de poussière, selon figure. Soufflante centrifuge, entraînée par moteur monophasé série, dont la carcasse est isolée des parties métalliques accessibles. Appareil utilisable avec tuyau souple, rallonge et diverses embouchures pour aspirer et souffler. Socle de connecteur et interrupteur unipolaire à levier basculant, encastrés. Cordon de raccordement à deux conducteurs isolés au caoutchouc, avec fiche 2 P et prise mobile.

Cet aspirateur de poussière est conforme aux «Prescriptions et règles pour aspirateurs électriques de poussière» (Publ. n° 139 f), ainsi qu'au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

Valable jusqu'à fin mars 1961.

P. N° 3759.

Objet: **Fer à repasser pour enfants**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34138, du 14 mars 1958.
Commettant: Jura, Fabriques d'appareils électriques, L. Henzirohs S. A., Niederbuchsiten (SO).

Inscriptions:

jura

V 220~ W 200
Tp 1256 7 k 1032C

Description:

Fer à repasser pour enfants, avec thermostat, selon figure. Corps de chauffe isolé au mica. Bornes de connexion 2 P + T et lampe témoin, logées dans la poignée en matière isolante moulée. Cordon de section circulaire à deux conducteurs, introduit latéralement, avec fiche 2 P. Ce fer est prévu pour pouvoir être posé verticalement. Poids, sans le cordon, 0,7 kg.

Ce fer à repasser pour enfants est conforme aux «Prescriptions et règles pour les fers à repasser électriques et les corps de chauffe pour fers à repasser» (Publ. n° 140 f), ainsi qu'au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

Valable jusqu'à fin février 1961.

P. N° 3760.

Objet: **Sonde chauffante**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34392, du 26 février 1958.
Commettant: Institut Radiatus, W. Stettler, 3, Mehlackerstr., Reinach (BL).

Inscriptions:

RADIATUS
Institut Radiatus
Primär 220 V 50 Hz
Sekundär 5, 7, 10 V Max. 1 A

Description:

Sonde chauffante, selon figure. Corps de chauffe logé dans un tube de laiton, recouvert d'une gaine en matière synthétique. Raccordement par transformateur de protection avec boîtier en matière isolante moulée et tôle. Commutateur pour trois tensions de chauffage, interrupteur de réseau, lampe témoin et prise pour le raccordement de la sonde. Cordon de

raccordement à deux conducteurs sous double gaine isolante, fixé au transformateur, avec fiche 2 P.

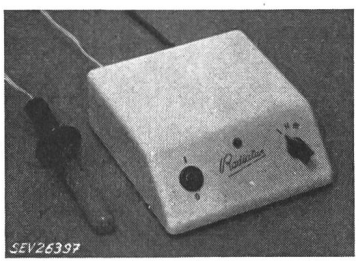

Cette sonde chauffante a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

P. N° 3761.

Objet: **Aspirateur de poussière**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34487, du 20 mars 1958.

Commettant: G. Naef, 160, Im langen Loh, Bâle.

—

Inscriptions:

HOLLAND ELECTRO
S n i f f y
Nr. 39887 V≅ 220 W 375 H.S.S.
Holland-Electro- Rotterdam
Made in Holland

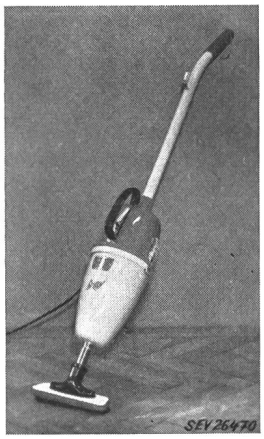

Description:

Aspirateur de poussière, selon figure. Soufflante centrifuge, entraînée par moteur monophasé série, dont la carcasse est isolée des parties métalliques accessibles. Poignée isolée. Appareil utilisable avec tuyau souple, rallonge et diverses embouchures pour aspirer et souffler. Interrupteur à levier basculant, encastré. Cordon de raccordement à deux conducteurs isolés au caoutchouc, fixé à l'aspirateur, avec fiche 2 P.

Cet aspirateur de poussière est conforme aux «Prescriptions et règles pour aspirateurs électriques de poussière» (Publ. n° 139 f), ainsi qu'au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

P. N° 3762.

Objet: **Machine de cuisine**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33583a, du 23 janvier 1958.

Commettant: Rotel S. A., Fabrique d'appareils électriques, Aarbourg (AG).

—

Inscriptions:

R O T E L super
Rotel AG., Aarburg, Suisse
Volt 220 Type 15.00
Hz 50 Fabr. Nr. L 52
Watt 420 KB Watt 270 DB

Description:

Machine de cuisine, selon figure, pour pétrir la pâte, hacher la viande, mélanger des aliments et des boissons, râper et centrifuger des fruits et des légumes, etc. Entraînement par moteur monophasé série, ventilé. Bâti en matière isolante moulée, bras en métal léger. Interrupteur centrifuge ajustable pour le réglage progressif de la vitesse de rotation. Cordon de raccordement à deux conducteurs sous double gaine isolante, fixé à la machine, avec fiche 2 P + T.

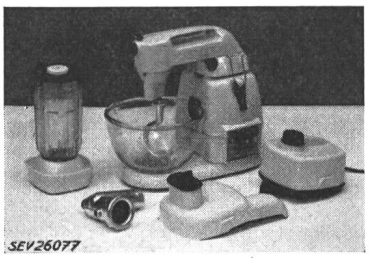

Cette machine de cuisine a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Elle est conforme au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

P. N° 3763.

Objet: **Machine de cuisine**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33916, du 23 janvier 1958.

Commettant: Rotel S. A., Fabrique d'appareils électriques, Aarbourg (AG).

—

Inscriptions:

R O T E L super
Rotel AG., Aarburg, Suisse
Volt 220 Typ 10.45
Hz 50 Fabr. Nr. L 54
Watt 420 KB Watt 270 DB

Description:

Machine de cuisine, selon figure, pour pétrir la pâte, hacher la viande, mélanger des aliments et des boissons, râper et centrifuger des fruits et des légumes, etc. Entraînement par moteur monophasé série, ventilé. Bâti en matière isolante mou-

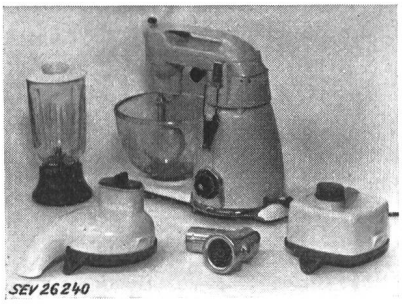

lée, bras en métal léger. Interrupteur centrifuge ajustable pour le réglage progressif de la vitesse de rotation. Cordon de raccordement à deux conducteurs sous double gaine isolante, fixé à la machine, avec fiche 2 P + T.

Cette machine de cuisine a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Elle est conforme au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

Valable jusqu'à fin septembre 1960.

P. N° 3764.

Objet: **Luminaire à piles pour futailles**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33438, du 7 septembre 1957.

Commettant: Leclanché S. A., Yverdon (VD).

—

Inscriptions:

CEAG PETROL CAN & DRUM EXAMINING TORCH.
FACTORY DEPT. CERT. No. 87
CEAG LTD. BARNSLEY & LONDON. PATENT APPLIED FOR.
s D
MAX 5 V

Description:

Luminaire antidéflagrant à piles pour futailles, avec lampe à incandescence de 3,5 V, 0,3 A. Lampe et globe en plexiglas disposés à l'extrémité d'un tube de laiton chromé de 58 cm de longueur. Poignée cylindrique renfermant trois piles en série, d'une tension de 1,5 V chacune.

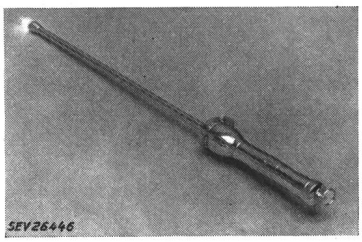

Ce luminaire pour futailles est conforme au chiffre 272 du 4e projet des Prescriptions pour le matériel antidéflagrant, élaboré par le CT 31 du CES.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3765.

Objet: **Luminaire antidéflagrant**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34273, du 20 janvier 1958.
Commettant: Steiner & Steiner S. A., Bâle.

—

Inscriptions:
sur le luminaire:

Steiner u. Steiner A.-G. Basel
220 V 50 Hz
Lampen TL X 40 W / 33
Ex e C

sur la lampe:

TL X 40 W / 33

sur l'appareil auxiliaire:

F. Knobel Ennenda Ex s
Rpot XXa ind 8747
cos φ ~ 0,45
U_1 220 V 50 Hz I_2 0,42 A

Description:

Luminaire antidéflagrant, selon figure, avec une lampe à fluorescence Philips TL X à culots à une broche. Contact de la broche à blindage résistant à la pression. Douille déplaçable longitudinalement pour permettre le remplacement de la lampe. Fermetures spéciales des parties sous tension. Capot de protection en plexiglas.

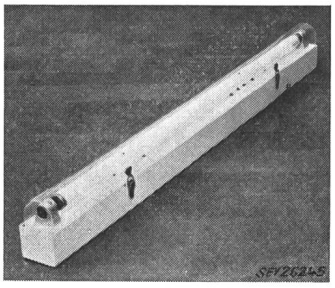

Ce luminaire a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux mouillés ou présentant des dangers d'explosion.

Valable jusqu'à fin février 1961.

P. N° 3766.

Objet: **Réchaud**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33920a, du 4 février 1958.
Commettant: Koenig & Cie, 33, Bocklerstrasse, Zurich.

Inscriptions:

CONSTANT
Volt 220 Watt 1200 PL Nr. 526

Description:

Réchaud, selon figure. Plaque de cuisson en fonte de 180 mm de diamètre, fixée à demeure sur un socle de tôle laquée. Commutateur rotatif encastré pour trois allures de chauffage. Socle de connecteur encastré pour 10 A, 250 V.

Ce réchaud est conforme aux «Prescriptions et règles auxquelles doivent satisfaire les plaques de cuisson à chauffage électrique et les cuisinières électriques de ménage» (Publ. n° 126 f).

Valable jusqu'à fin novembre 1960.

P. N° 3767.

Objet: **Soufflante**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33518a, du 4 novembre 1957.
Commettant: Symos, Appareils automatiques pour installations de chauffage central, Rudolf Curau, 47, Trottenstrasse, Zurich.

—

Inscriptions:

SYMOS
Sybrand Müller, Apparatebau, Prien/Chiemsee
Type: IK Nr. 11326 220 V 50 Hz 0,2 A max. 40 W
3 μF WKM 80—30 WK 2357 U

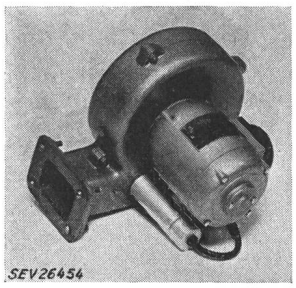

Description:

Soufflante pour chaudières de chauffage central, selon figure. Entraînement par moteur monophasé blindé, à induit en court-circuit, avec enroulement auxiliaire enclenché en permanence par l'intermédiaire d'un condensateur. Bornes sous couvercle de protection et dispositif de protection de l'amenée de courant contre les efforts de traction. Vis de mise à la terre.

Cette soufflante a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs.

P. N° 3768.

Objet: **Appareil de pansage**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33927, du 11 décembre 1957.
Commettant: S. A. des Produits Electrotechniques Siemens, 25, Löwenstrasse, Zurich.

—

Inscriptions:

SIEMENS-SCHUCKERT
Typ VSt 101 k Nr. 3707
220 V Aufn. 220 W

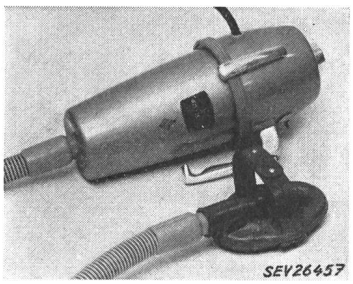

Description:

Appareil de pansage, selon figure. Soufflante centrifuge entraînée par moteur monophasé série, dont la carcasse est

isolée des parties métalliques accessibles. Interrupteur bipolaire à levier basculant, encastré. Appareil utilisable avec tuyau souple et diverses embouchures pour aspirer et souffler. Cordon de raccordement renforcé à deux conducteurs, fixé à l'appareil, avec fiche 2 P + T.

Cet appareil de pansage a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Il est conforme au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. n° 117 f).

Valable jusqu'à fin décembre 1960.

P. N° 3769.

Objet: **Fer à repasser**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33850, du 11 décembre 1957.
Commettant: S. A. des Produits Electrotechniques Siemens, 35, Löwenstrasse, Zurich.

—

Inscriptions:

SIEMENS
BMN 13 220 V 450 W

Description:

Fer à repasser, selon figure. Semelle en fonte grise chromée. Résistance chauffante enrobée de masse réfractaire. Socle de connecteur pour le raccordement de l'amenée de courant. Poignée en bois. Poids, sans le cordon, 1,3 kg.

Ce fer à repasser est conforme aux «Prescriptions et règles pour les fers à repasser électriques et les corps de chauffe pour fers à repasser» (Publ. n° 140 f). Utilisation: avec un support conforme aux prescriptions.

Valable jusqu'à fin février 1961.

P. N° 3770.

Objets: **Deux moteurs**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34324, du 11 février 1958.
Commettant: Sorensen-Ardag, 29, Eichstrasse, Zurich 3/45.

—

Inscriptions:

WESPELAAR ELNOR BELGIUM

Constructions Electriques du Nord de la Belgique S. A.
Wespelaar — Belgique

Moteur n°	*1*	*2*
Mot./No.	330 R/ O 413903	330 C/ M 790613
Serv. cont. ch/kW	1/4 / 0,18	1/4 / 0,18
V	220	110 /220
A	2,5	5,1 / 2,55
tr/min	1430	1440
cos φ	0,63	0,63
Auto-démarrage par	phase auxiliaire	condensateur

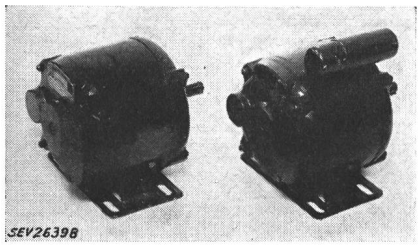

Description:

Moteur monophasés ouverts, ventilés, à induit en court-circuit, paliers à roulements à billes, selon figure. Enroulements en fil émaillé. L'enroulement auxiliaire (pour le moteur n° 2, avec condensateur électrolytique de démarrage) est déconnecté du réseau par un interrupteur centrifuge à la fin du démarrage. Bornes de connexion sous couvercle vissé.

Ces moteurs sont conformes aux «Règles pour les machines électriques tournantes» (Publ. n° 188 f). Utilisation: dans des locaux humides ou mouillés.

Valevole fino a fine febbraio 1961.

P. No. 3771.

Oggetto: **Macchina per caffè**

Rapporto di collaudo dell'ASE: O. No. 33816a/II del 14 febbraio 1958.
Committente: A. Zappia, Via Carzo-Bellavista, Lugano-Paradiso.

—

Iscrizioni:

ZAPPIA
A. Zappia Fabbrica Svizzera
Macchine per Caffè Espresso Lugano
Tel. 24353 No. 457 Watt 8 V 220 Per. 50 ~

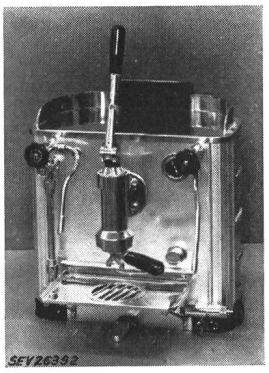

Descrizione:

Macchina per caffè secondo la figura, con recipiente per l'acqua orizzontale e riscaldamento a gas. Il gas attraversa un dispositivo di accensione di sicurezza a fiamma e va ad una valvola di regolazione automatica, azionata dalla pressione del vapore della caldaio. La parte elettrica della macchina consiste in una valvola a magnete e di una lampadina di segnalazione. La valvola vien azionata da un regolatore di livello dell'acqua montato separamente. Quest'ultimo si compone, principalmente, di un trasformatore con avvolgimenti separati, da una triode doppia e di un relè. Morsetti 2 P + T.

Questa macchina per caffè ha superato la prova in merito alla sicurezza della parte elettrica.

Valevole fino alla fine febbraio 1961.

P. No. 3772.

Oggetto: **Macchina per caffè**

Rapporto di collaudo dell'ASE: O. No. 33816a/I del 14 febbraio 1958.
Committente: A. Zappia, Via Carzo-Bellavista, Lugano-Paradiso.

—

Iscrizioni:

ZAPPIA
A. Zappia Fabbrica Svizzera
Macchine per Caffè Espresso Lugano
Tel. 24353 No. 463 Watt 2000 V 220 Per. 50 ~

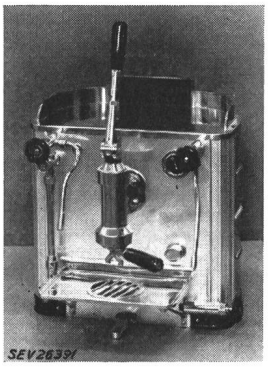

Descrizione:

Macchina per caffè secondo la figura, con recipiente d'acqua verticale ed asta riscaldante incorporata. L'acqua vien riscaldata ad una temperatura superiore a 100 °C e mantenuta sotto pressione da un apposito regolatore. Lampadina di segnalazione e dispositivo di sicurezza contro le sovra-temperature. Armature per la preparazione del caffè e per il prelevamento d'acqua bollente e di vapore. Valvola di sicurezza, indicatore di livello dell'acqua e manometro. Cordone di allacciamento a tre conduttori isolati con gomma. 2 P + T, fissato alla macchina.

Questa macchina per caffè ha superato la prova in merito alla sicurezza.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3773.

Objet: **Stérilisateur d'eau**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 31688c du 29 janvier 1958.
Commettant: Var S. A., 39, av. de Montchoisi, Lausanne.

Inscriptions:

C.E.O.
Compagnie des Eaux et de l'Ozone
4, rue du Général Foy, Paris 8
Stérilisateur Type 112 No. 417
Tension Utilisation de 110 à 250 V
Fréquence de 42 × 60 pps Puissance absorbée 30 W

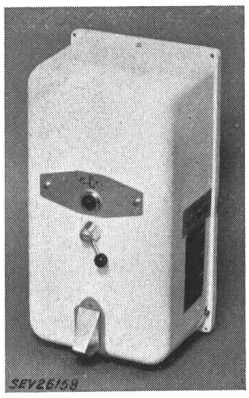

Description:

Stérilisateur d'eau, selon figure, comprenant un transformateur de faible puissance à haute tension et un ozoniseur. Appareil destiné à être raccordé à demeure à une canalisation d'eau. L'eau traversant l'ozoniseur se charge d'ozone et est ainsi stérilisée. Lors de l'enlèvement du boîtier de l'appareil, le circuit primaire est coupé par un contact de pression. Un pôle de l'enroulement à haute tension est mis à la terre. Disjoncteur de protection de ligne dans le circuit primaire. Interrupteur combiné avec le robinet d'eau stérilisée, lampe témoin et filtre de déparasitage. Boîtier en matière isolante moulée. Bride de protection contre les efforts de traction exercés sur l'amenée de courant. Bornes de connexion 2 P + T.

Ce stérilisateur d'eau a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Il est conforme au «Règlement pour l'octroi du signe distinctif antiparasite» (Publ. N° 117 f).

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3774.

Objet: **Radiateur**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34079, du 18 janvier 1958.
Commettant: Metalec S. A., 6, avenue Vinet, Lausanne.

Inscriptions:

S C H O T T
220 V 1000 W 4/57

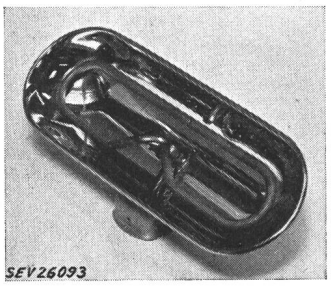

Description:

Radiateur, selon figure, pour montage mural dans des salles de bain. Barreau chauffant sous gaine métallique, logé dans un réflecteur en tôle pouvant pivoter verticalement. Bornes 2 P + T dans le socle, pour le raccordement à demeure de l'amenée de courant.

Ce radiateur a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Valable jusqu'à fin janvier 1961.

P. N° 3775.

Objets: **Quatre pompes de circulation**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34050, du 21 janvier 1958.
Commettant: Ateliers des Charmilles S. A., Usine de Châtelaine, Châtelaine-Genève.

Inscriptions:

Ateliers des Charmilles SA. Usine de Châtelaine Genève (Suisse)
Circulateur C U E N O D

Circulateur n°	Type	No.	Volts	Amp.	HP	t/m	PH
1	R 34	71303	220/380	0,94/0,54	1/16	1400	3 ~ 50
2	R 44	405020	220/380	1,54/0,89	1/4	1400	3 ~ 50
3	R 54	80366	220/380	2,4 /1,38	1/2	1400	3 ~ 50
4	R 64	605019	220/380	4,1 /2,36	1	1400	3 ~ 50

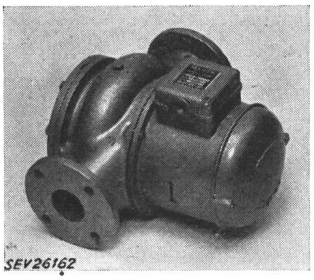

Description:

Pompes de circulation pour installations de chauffage central, selon figure. Entraînement par moteur triphasé à induit en court-circuit, disposé latéralement. Fermeture étanche à l'eau entre l'induit et le stator, par un cylindre métallique. Enroulements en cuivre. Les pompes n°s 1 à 3 sont également prévues pour raccordement en monophasé sous 220 V, en utilisant des condensateurs au papier métallisé d'une capacité de 12, 20 ou 40 μF, respectivement. Boîte à bornes prévue pour raccordement sous tube acier.

Ces pompes de circulation ont subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs.

Valable jusqu'à fin mars 1961.

P. N° 3776.

Objet: **Gaine de distribution**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33038a, du 21 mars 1958.
Commettant: S. A. pour la vente des produits Klöckner-Moeller, 634, Badenerstrasse, Zurich.

Inscriptions:

KLÖCKNER MOELLER BONN

sur la gaine:

BD 104 500 V 125 A

sur les coffrets de coupe-circuit:

BD 1—A 25 500 V 25 A
BD 1—A 60 500 V 60 A

Description:

Gaine de distribution, système BD, selon figure, pour le raccordement à demeure de récepteurs, à des emplacements quelconques, distants de 30 cm. Dans une gaine en tôle en deux parties vissées est logée une nappe de quatre barres de

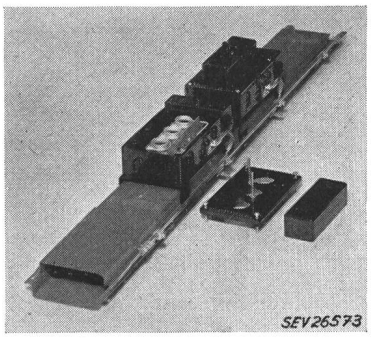

cuivre sur pièces de distancement en matière isolante moulée. Une barre servant à la mise à la terre de protection est disposée extérieurement. Aux emplacements de raccordement désirés peuvent être fixés des coffrets en matière isolante moulée, avec socles de coupe-circuit et sectionneur de neutre.

Cette gaine de distribution a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux humides.

Valable jusqu'à fin février 1961.

P. N° 3777.

Objet: **Réchauffeur d'air**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34224, du 14 février 1958.
Commettant: Pierre Jaccoud, 10, Corraterie, Genève.

Inscriptions:

F R I G O - C A L O R

Réfrigération Climatisation
Services Techniques Genève

FRIGO-CALOR GENEVE 13, rue de l'Ancient-Port
Volt 380 7200 W Cycle 50
Phase 3 No. 0502 Type SIMOUN

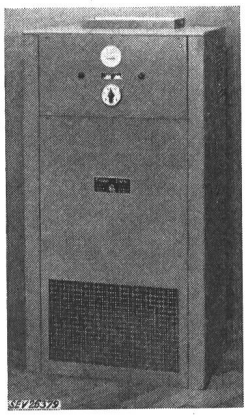

Description:

Réchauffeur d'air avec ventilateur, selon figure. Armoire en tôle renfermant, à la partie inférieure, des barreaux en matière céramique entourés de boudins chauffants. L'air pénétrant par le haut est chassé à travers les corps de chauffe par un ventilateur entraîné par un moteur monophasé à induit en court-circuit et sort de l'armoire. Coffret de manœuvre avec interrupteur principal, interrupteur horaire, contacteur de couplage et contacteur-disjoncteur. En cas d'arrêt du ventilateur, le chauffage est déclenché. Bornes 3 P + N + T.

Ce réchauffeur d'air a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans des locaux secs.

Valable jusqu'à fin février 1961.

P. N° 3778.

Objet: **Sèche-linges**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33961, du 27 février 1958.
Commettant: Rossetco S. A., 12 B, rue des Gares, Genève.

Inscriptions:

THERMO-LINGE APPLIMO
Séche-Linge Brevete-Deposé
Type Junior No. 81157 Volt 220 Watt 450 Amp. 2,25
Remplir d'eau avant usage

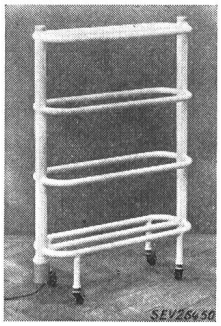

Description:

Sèche-linges, selon figure, avec chauffage. Tubes d'acier à remplissage d'eau. Barreau chauffant dans l'un des tubes verticaux. Orifice de remplissage à la partie supérieure de l'autre tube. Cordon de raccordement à trois conducteurs isolés au caoutchouc, fixé au sèche-linges, avec fiche 2 P + T. Hauteur 1270 mm.

Ce sèche-linges a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Valable jusqu'à fin avril 1961.

P. N° 3779.

Objet: **Radiateur infrarouge**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 34433, du 22 avril 1958.
Commettant: Société Electrothermique de la Tour-de-Trême, La Tour-de-Trême (FR).

Inscriptions:

INFRATUBE
Société Electrothermique
de la Tour-de-Trême
No. A 2545 volts 220 watts 1200

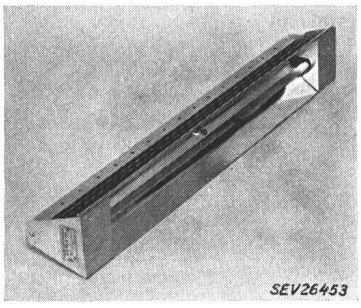

Description:

Radiateur infrarouge, selon figure. Boudin chauffant tiré dans un tube de quartz, logé dans un réflecteur en aluminium de 840 mm de longueur. Radiateur prévu pour être suspendu. Bornes 2 P + T pour raccordement à demeure de l'amenée de courant.

Ce radiateur infrarouge a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité.

Valable jusqu'à fin mars 1961.

P. N° 3780.

Objet: **Appareil de commande d'installations d'horloges**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33354a, du 17 mars 1958.
Commettant: Fabriques des montres Zenith S. A., Le Locle (NE).

Inscriptions:

ZENITH Le Locle
Typ K 3/55 No.
Volts 220 Watts 40 ~ 50 Per.
Impul Sec 24 V=

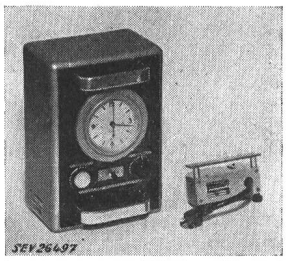

Description:

Appareil de commande d'installations d'horloges, selon figure, avec horloge-mère à pendule. Dans l'appareil de commande se trouvent un transformateur de réseau à enroulements séparés, une horloge commandée électriquement, un redresseur et des organes de couplage. Interrupteur bipolaire dans le circuit primaire. Coffret en métal et papier bakélisé. Dans un boîtier en tôle logé dans l'horloge-mère se trouvent une cellule photoélectrique, une lampe à incandescence et un tube relais à cathodes froides. Le pendule provoque des impulsions de courant, qui agissent sur l'appareil de commande de l'installation d'horloges.

Cet appareil de commande est conforme aux «Prescriptions pour appareils de télécommunication» (Publ. n° 172 f).

Valable jusqu'à fin mars 1961.

P. N° 3781.

Objet: **Machine à laver**

Procès-verbal d'essai ASE: O. N° 33873a, du 28 mars 1958.
Commettant: Commercial Corporation, 92, Rue du Rhône, Genève.

Inscriptions:

LAVIX
MACHINE A LAVER
Type 609 No. 2881 Courant ~ 50 P

Moteurs	V	W	Ph
Lavage	220	310	mono
Essorage	220	300	mono
Pompe	220	80	mono
Chauffage	220	3000	mono

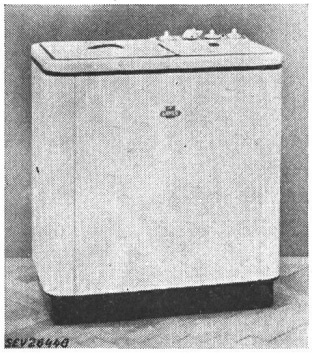

Description:

Machine à laver avec chauffage et pompe, selon figure, combinée avec essoreuse centrifuge. Cuve à linge en acier inoxydable, avec barreaux chauffants, logés dans le fond. Agitateur constitué par un disque de caoutchouc avec renflements. Essoreuse centrifuge avec tambour conique en métal léger. Entraînement individuel de l'agitateur et de l'essoreuse par moteurs monophasés à induit en court-circuit,

avec enroulement auxiliaire, condensateur de démarrage et interrupteur centrifuge. Pompe de viande de la cuve à linge et de l'essoreuse, entraînée par moteur monophasé autodémarreur, à induit en court-circuit. Interrupteur horaire, interrupteurs et lampes témoins disposées à la partie supérieure de la machine à laver. Poignées isolées. Cordon de raccordement à trois conducteurs isolés au caoutchouc fixé à la machine, avec fiche 2 P + T pour 15 A/250 V.

Cette machine à laver a subi avec succès les essais relatifs à la sécurité. Utilisation: dans les locaux mouillés.

Communications des organes des Associations

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, des communiqués officiels de l'ASE et des organes communs de l'ASE et de l'UCS

Nécrologie

Nous déplorons la perte de Monsieur *Adam Klaesi*, président et délégué du Conseil d'administration de la Fabrique de Porcelaine Langenthal S. A., Langenthal (BE), membre collectif de l'ASE. Monsieur Klaesi est décédé le 24 mai 1958 à Langenthal, à l'âge de 78 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille en deuil et à l'entreprise à laquelle il vouait pendant 50 ans ses précieux services.

Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité

Monsieur G. Lorenz, directeur, Thusis, qui était depuis de nombreuses années le président de la CPC, est décédé le 1er avril 1958. L'Administration de la CPC a désigné pour lui succéder Monsieur Ed. Zihlmann, directeur de la S. A. des Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne.

Comité de l'ASE

Le Comité de l'ASE a tenu sa 157e séance le 15 avril 1958, sous la présidence de M. H. Puppikofer, président. Après avoir pris connaissance d'un rapport sur l'activité de la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS, il décida d'adresser un message de félicitations et un panneau-vitrail avec armoiries de l'ASE à l'Association Autrichienne des Electriciens, à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation. D'autre part, il approuva une proposition du Comité National suisse de la CEE (Commission internationale de réglementation en vue de l'approbation de l'Equipement Electrique), d'inviter cette organisation à tenir une réunion en Suisse, en 1959.

Les discussions au sujet des relations avec l'UCS, qui avaient commencé au cours des dernières séances, se sont poursuivies. Conformément à la décision prise par la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS à sa dernière séance, le Comité décida que cette question sera tout d'abord traitée en petit comité avec une délégation de l'UCS. Après avoir été renseigné sur les travaux entrepris jusqu'ici par la sous-commission du Bulletin, il prit position au sujet de différentes questions posées par cette sous-commission au Comité de l'ASE et à celui de l'UCS.

En vue des entretiens qui auront lieu prochainement à propos de la sécurité et auxquels participeront les organes chargés de l'élaboration des prescriptions relatives à la sécurité, le Comité a fixé son point de vue sur la forme à donner à ces prescriptions. Enfin, il s'est déclaré d'accord que la prochaine Assemblée annuelle ordinaire se tienne à Saint-Gall, les 12 et 13 septembre 1958, avec différentes visites et excursions, comme les années précédentes. *W. Nägeli*

Comité Technique 22 du CES

Convertisseurs de puissance

Le CT 22 du CES a tenu sa 18e séance le 14 mai 1958, à Zurich, sous la présidence de M. Ch. Ehrensperger, président. Celui-ci donna tout d'abord des renseignements sur le déroulement de la réunion du CE 22 et du SC 22–2 de la CEI à Moscou, en juillet 1957. Le projet des Recommandations de la CEI pour les redresseurs à polycristaux semi-conducteurs fut suffisamment mis au net pour pouvoir être soumis à la procédure des six mois. Quant au premier projet des Recommandations de la CEI pour les redresseurs à monocristaux semi-conducteurs, les discussions furent suffisamment poussées, pour qu'un deuxième projet ait pu être élaboré, au sujet duquel le CT 22 avait à prendre position à cette séance.

La discussion concernant la limite inférieure proposée pour la puissance des redresseurs à monocristaux et servant de base aux Recommandations que le SC 22–2 doit élaborer, a soulevé la question de principe de la délimitation du domaine d'activité du SC 22–2 et par conséquent du CT 22, par rapport à celui du nouveau SC 39–2 et par conséquent de la sous-commission des semi-conducteurs du CT 39. Une délimitation serait possible en tenant compte de la constitution (diodes, transistors), de l'emploi (courant fort, télécommunications) ou de la grandeur de la puissance de sortie. On pourrait également envisager une fusion des deux SC, en vue de d'élaboration de Recommandations communes. La décision au sujet de cette question doit toutefois être prise sur le plan international, de sorte que le CT 22 n'a rien décidé.

Le CT a approuvé, d'une manière générale, le nouveau projet. Toutefois, sur plusieurs points importants, notamment au sujet des groupes transformateurs-redresseurs, il serait désirable d'obtenir une meilleure adaptation aux Recommandations pour les convertisseurs à vapeur de mercure (Publication n° 84 de la CEI), entrées en vigeuer en 1957. De même, certains alinéas concernant les transformateurs et leurs essais devraient être supprimés, afin que le texte soit concis et plus clair. A leur place, il y aurait lieu de renvoyer aux Recommandations pour les transformateurs de puissance.

Les points de vue du CT 22 au sujet de ce projet de Recommandations ont été précisés dans des commentaires à l'intention du SC 22–2, afin que les diverses observations puissent être discutées lors de la réunion de ce SC à Stockholm, en juillet 1958. A cette réunion, le CT sera représenté par deux membres.

Les Recommandations de la CEI pour les convertisseurs à vapeur de mercure ayant paru en 1957, sous forme de Publication n° 84 de la CEI, la question de l'élaboration de Règles suisses correspondantes se posait. Le CT 22 a décidé de proposer au CES d'adopter sans changements les Recommandations de la CEI comme Règles suisses pour les convertisseurs à vapeur de mercure. *W. Brandenberger*

Comité Technique 25 du CES

Symboles littéraux et signes

Sous-commission de la technique de réglage

La sous-commission de la technique du réglage du CT 25 du CES a tenu sa troisième séance le 9 mai 1958, à Zurich, sous la présidence de M. M. Krondl, président. Le troisième projet des symboles littéraux pour la technique du réglage a été entièrement examiné. Avant de commencer l'élaboration de ce projet, quelques membres avaient eu un entretien avec deux professeurs de mathématiques de l'EPF, afin de pouvoir également tenir compte des désirs des mathématiciens dans la liste des symboles. A part quelques petites adjonctions, le troisième projet a pu être liquidé à l'intention du CT 25.

E. Schiessl

Comité Technique 38 du CES

Transformateurs de mesure

Le CT 38 du CES a tenu sa 6e séance le 25 avril 1958, à Berne, sous la présidence de M. H. König, président. Il examina notamment le document 38(Secrétariat)8, dans lequel le Comité-Secrétariat (Royaume-Uni) soumettait des propositions pour le chapitre des définitions des Recommandations de la CEI pour les transformateurs de mesure, actuellement en revision. Il décida de s'opposer à ce que, contrairement à la pratique courante et au projet pour les transformateurs de courant, le déphasage des transformateurs de tension soit désigné comme positif, lorsque le vecteur de la tension secondaire est en arrière du vecteur de la tension primaire. Le CT examina ensuite l'ordre du jour de la réunion du CE 38 de la CEI, qui se tiendra à Stockholm, du 14 au 16 juillet 1958, et désigna les délégués suisses. Enfin, il poursuivit l'examen du projet des Règles suisses pour les transformateurs de mesure.

H. Lütolf

Comité Technique 40 du CES

Pièces détachées pour équipements électroniques

Sous-commission 40–1: Condensateurs et résistances

La Sous-commission 40–1 du CT 40 du CES a tenu sa 12e séance le 8 mai 1958, à Soleure, sous la présidence de M. W. Druey, président. Il a poursuivi la discussion sur l'extension du domaine d'application du document 40–1(Secretariat)27, Specification for radio interference suppression capacitors for alternating voltage, aux condensateurs pour courant continu. Cette extension proposée par le Comité-Secrétariat (Pays-Bas), à la demande du CISPR, a pu être approuvée, car nos prescriptions suisses sont également applicables pour les différents genres de courant. La Sous-commission fixa ensuite les valeurs à proposer à la CEI pour l'essai sous tension continue de ces condensateurs. En outre, le document devrait également comprendre les condensateurs au papier métallisé, ce qui exige toutefois une série d'essais spéciaux, pour tenir compte des propriétés d'auto-régénération en cas de perforation; c'est ainsi que les tensions d'essai doivent être en partie abaissées, par rapport aux condensateurs ordinaires. Les Prescriptions de l'ASE pour les condensateurs au papier métallisé, élaborées par le CT 33, prévoient en outre une mesure de la tension perturbatrice provoquée par le condensateurs, par exemple par suite d'une ionisation interne, avant et après l'essai de viellissement; de récentes mesures montrent cependant que même les condensateurs ordinaires au papier et à la feuille métallique peuvent provoquer une importante tension perturbatrice, dans le cas de certaines matières d'imprégnation, de sorte que la question des perturbations causées par un condensateur de déparasitage devrait être traitée internationalement d'une façon générale, et non pas seulement pour les condensateurs au papier métallisé.

Le document 40–1(Bureau Central)21, Supplément à la spécification pour résistances fixes au carbone du type II, soumis à la procédure des six mois, a été approuvé. Il y aura toutefois lieu d'attirer l'attention sur le fait qu'en examinant ce Supplément qui complète le document principal par les résistances du type IIB pour températures plus élevées (charge de 100 % jusqu'à 70 °C), on a constaté que la courbe de charge des résistances du type IIA (charge de 100 % jusqu'à 40 °C), en fonction de la température ambiante, n'est pas correctement dessinée et qu'elle devrait être moins penchée.

Le document 40–1(Secretariat)29, Some general points to be discussed during the Stockholm meeting, met en discussion les questions de la fixation de variations de la capacité et de la résistance, de la durée de l'essai de la durée de vie, ainsi que les inscriptions à porter sur des éléments constitutifs. En général, la Sous-commission a pu approuver le point de vue et les propositions du Secrétariat néerlandais. L'essai de la durée de vie de condensateurs et résistances ne doit être inférieur à 1000...2000 h, que dans les cas où il existe une nette relation (déterminée théoriquement ou empiriquement) entre l'essai de brève durée et la durée de vie effective.

E. Ganz

Statistique des entreprises électriques de la Suisse

Conformément à l'article 25 de la loi sur les installations électriques, l'Inspectorat des installations à courant fort a établi une nouvelle Statistique des entreprises électriques de la Suisse, état à fin 1956 (édition de 1958). Cette Statistique paraîtra dans trois mois environ, en langues française et allemande. On pourra l'obtenir auprès du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, au prix de fr. 35.— l'exemplaire (fr. 30.— pour les membres de l'ASE). Une carte de commande est jointe au présent numéro du Bulletin.

Prescriptions revisées de l'ASE sur les installations intérieures

Date de l'obtention du projet en langue française

Dans le Bulletin de l'ASE 1958, n° 1, p. 36, nous avions annoncé que des exemplaires du projet en langue française des Prescriptions revisées de l'ASE sur les installations intérieures seraient disponibles dès le 1er avril 1958. Cette date a dû être reportée et on pourra obtenir dès maintenant ces exemplaires auprès du Bureau commun d'administration de l'ASE et de l'UCS, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, au prix de fr. 10.— l'exemplaire.

Conformément à la communication parue dans le Bulletin de l'ASE 1957, n° 22, p. 938, nous invitons les membres à examiner ce projet et à adresser leurs objections ou observations éventuelles *par écrit, en deux exemplaires,* au Secrétariat de l'ASE, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8. Pour le projet en langue française, le délai est prolongé au *31 juillet 1958.* Si aucune objection n'est formulée d'ici-là, le Comité admettra que les membres de l'ASE sont d'accord avec ce projet.

Ce numéro comprend la revue des périodiques de l'ASE (34...36)

Bulletin de l'Association Suisse des Electriciens, édité par l'Association Suisse des Electriciens comme organe commun de l'Association Suisse des Electriciens et de l'Union des Centrales Suisses d'électricité. — **Rédaction:** Secrétariat de l'Association Suisse des Electriciens, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, téléphone (051) 34 12 12, compte de chèques postaux VIII 6133, adresse télégraphique Elektroverein Zurich. Pour les pages de l'UCS: place de la Gare 3, Zurich 1, adresse postale Case postale Zurich 23, adresse télégraphique Electrunion Zurich, compte de chèques postaux VIII 4355. — La reproduction du texte ou des figures n'est autorisée que d'entente avec la Rédaction et avec l'indication de la source. — Le Bulletin de l'ASE paraît toutes les 2 semaines en allemand et en français; en outre, un «annuaire» paraît au début de chaque année. — Les communications concernant le texte sont à adresser à la Rédaction, celles concernant les annonces à l'Administration. — **Administration:** case postale Hauptpost, Zurich 1 (Adresse: S. A. Fachschriften-Verlag & Buchdruckerei, Stauffacherquai 36/40, Zurich 4), téléphone (051) 23 77 44, compte de chèques postaux VIII 8481. — **Abonnement:** Tous les membres reçoivent gratuitement un exemplaire du Bulletin de l'ASE (renseignements auprès du Secrétariat de l'ASE). Prix de l'abonnement pour non-membres en Suisse fr. 50.— par an, fr. 30.— pour six mois, à l'étranger fr. 60.— par an, fr. 36.— pour six mois. Adresser les commandes d'abonnements à l'Administration. Prix des numéros isolés fr. 4.—.

Rédacteur en chef: **H. Leuch,** ingénieur, secrétaire de l'ASE.
Rédacteurs: **H. Marti, E. Schiessl, H. Lütolf, R. Shah,** ingénieurs au secrétariat.